

PROFESSIONS DE FOI
COMMISSION STATUTAIRE NATIONALE
PREMIER COLLEGE – MEDECINE ET SPECIALITES MEDICALES

Ordre d'apparition :

- CMH-INPH-SNAMHP Unis Ensemble pour la défense de l'Hôpital
- Ensemble avec APH-SNPHARE composée d'Avenir Hospitalier, Confédération des Praticiens des Hôpitaux, AMUF, SYNCASS-CFDT



UNIS, ENSEMBLE POUR LA DÉFENSE DE L'HÔPITAL CMH – INPH – SNAM-HP

La CMH, l'INPH et le SNAM-HP ont décidé de présenter des listes communes. Ces trois intersyndicales sont ensemble représentatives :

- de toute la médecine hospitalière,
- chez les praticiens hospitaliers, les praticiens hospitalo-universitaires et les praticiens contractuels
- dans toutes les spécialités
- et sans aucun à priori dogmatique, sectaire ou politique.

Ces trois intersyndicales :

- la **CMH** (Coordination Médicale Hospitalière),
- l'**INPH** (Intersyndicat National des Praticiens d'exercice Hospitalier et hospitalo-universitaire),
- et le **SNAM-HP** (Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics),

ont décidé d'unir leurs efforts et de présenter des listes communes vu les grands défis auxquels font face la profession et les hôpitaux.

En effet, trois crises conjuguent leurs effets négatifs :

- **Une crise budgétaire**, avec la réduction tarifaire de tous les actes, les menaces de fermeture d'unités, de service et d'hôpitaux.
- **Une crise démographique** qui gagne par-delà les déserts médicaux, l'ensemble du territoire national et qui concerne à la fois les médecins et les personnels non médicaux.
- **Une crise institutionnelle** enfin avec la perte de considération des praticiens hospitaliers comme de tous les médecins, une déresponsabilisation dans les hôpitaux, et enfin, une prise de pouvoir quasi-totale des administrations.

Les activités cliniques sont bien souvent marginalisées face aux contraintes de la production de rapports administratifs, de certificats et d'actes comptables.

Être médecin à l'hôpital c'est faire face à un manque de moyen et une triple charge :

- Charge de travail importante secondaire à la crise démographique
- Charge administrative
- Charge liée à la continuité et à la permanence des soins souvent territoriale.

Dans ces conditions, la **CMH**, l'**INPH** et le **Snam-HP**, défenseurs intransigeants de l'indépendance de la profession s'engagent ensemble à promouvoir une médecine de qualité et une profession indépendante, défendue par des syndicats unis, forts, représentatifs et qui ont fait leur preuve dans la défense de tous les collègues sans exception.

Face à cette triple crise de l'hôpital public démographique, financière et institutionnelles nous exigeons des réponses claires et indépendantes de tout lobbying à nos propositions pour le renouveau d'une médecine publique de qualité exercée par des médecins de statut public

Notre union syndicale exige des mesures immédiates et massives en faveur d'une **attractivité renouvelée** de l'hôpital publique fondée sur :

- Une **défense** de tous les statuts et de toutes les spécialités d'exercices
- **Un temps de travail choisi** compatible avec une vie personnelle et un décompte du temps de travail juste quel qu'en soit ses modalités
- **Une juste rémunération de la continuité et de la permanence des soins** avec mise en place de la 5ème Plage horaire quotidienne et la reconnaissance de la pénibilité liée à la PDS
- **Une revalorisation et un raccourcissement de 8 ans** des carrières médicales à l'hôpital et une revalorisation de nos retraites
- **Pour redonner du sens médical à l'hôpital public** et restaurer le juste équilibre institutionnel entre les excès des directions et le nécessaire renforcement de nos instances médicales.

Ensemble préparons et défendons dès aujourd'hui un exercice médical renouvelé au sein de l'hôpital de demain

Dr Norbert SKURNIK, CMH - Dr Rachel BOCHER, INPH - Pr Sadek BELOUCIF, SNAM-HP

Ensemble avec APH



En 2019, dans le **collège de médecine**, Action Praticiens Hôpital a obtenu pour les PH au **Conseil de Discipline (CD)** 3 sièges sur 6, et 2 sièges pour la **Commission Statutaire Nationale (CSN)** plus celui de l'AMUF, et 2 sièges sur les 6 à pourvoir pour la **CSN HU**.

En 5 ans, à la demande de nos adhérents ou des Présidents de Jeunes Médecins ou du SNMH-FO, **nous avons défendu** plus de 30 dossiers de praticiens hospitaliers en CD et en CSN de médecine. Nous avons ainsi pu aider l'ensemble des collègues et avoir gain de cause sur l'ensemble des dossiers que nous avons portés.

APH a travaillé avec les conférences des PCME, des directeurs hospitaliers sous l'égide du CNG pour que tous les dossiers instruits en disciplinaire le soit de façon contradictoire. Chaque praticien, comme tout citoyen, a le droit de faire valoir ses droits pour une instruction de son dossier à charge et à décharge. APH a également porté en juillet 2021, le dossier de la protection fonctionnelle pour que tous les PH titulaires ou en période probatoire convoqués dans ces instances puissent bénéficier si besoin d'une prise en charge de leurs frais de d'avocat. Quoiqu'il en soit, l'ensemble des membres d'APH dans ces instances travaillent bénévolement l'instruction de ces dossiers souvent sur leur temps personnel pour aider les praticiens mis en cause.

APH se bat pour obtenir que les droits de chaque agent de la fonction publique soit enfin appliqués aux praticiens hospitaliers sur le droit à l'oubli de tout élément à charge pris en compte par l'administration qui date de plus de 3 ans avant la mise en œuvre de la procédure disciplinaire.

Pour ces élections au Conseil de Discipline et pour la Commission Statutaire Nationale en médecine les listes présentées par « Ensemble avec APH » regroupent les syndicats suivants :
Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF)
Fédération Nationale des Hôpitaux (FNAP)
Syndicat National de Gériatrie Clinique (SNGC)

Syndicat National des Pédiatres en Établissement Hospitalier (SNPEH)
Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs (SNPHARE)
Syndicat National des Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (SNPADHUE)
Syndicat National des Pharmaciens Gérants Hospitaliers (SNPGH)
Syndicats des Martiniquais Hospitaliers (SMH)
Syndicat des Praticiens des Hôpitaux Publics (SPHP)
Samu-Urgences de France (SUdF)
Syncass – CFDT

Chers collègues praticiens hospitaliers, hospitalo-universitaires : votez en nombre pour ces élections disciplinaires du CNG et pensez également à voter pour celles du CSPM.

Chers collègues PH et PU-PH, votez pour les listes "**Ensemble avec APH**" pour que nous puissions poursuivre le chemin que nous traçons depuis plusieurs années pour la défense des droits des praticiens au sein des instances disciplinaires.

Votez pour les listes "**Ensemble avec APH**" pour que nous puissions poursuivre le chemin que nous traçons depuis plusieurs années pour le renouveau de l'Hôpital Public, pour l'attractivité de vos carrières, pour des conditions d'exercice retrouvées... pour réaliser toutes et tous nos missions de soins pour la qualité et la sécurité des prises en charge que nous devons aux malades qui nous sont confiés. les syndicats d'Avenir Hospitalier, ceux de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux avec le soutien de l'AMUF et du Syncass-CFDT au sein des listes « **Ensemble avec APH** ».

Pour le vote du CSPM, votez « Ensemble avec APH » : pour la triple grille #rendez-nousnos4ans, le temps de travail, la permanence des soins, les retraites des HU !

